



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2015
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Hunger Project, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Beijing +20 : Évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la condition des femmes autochtones et souligner les défis futurs

Par : Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas

Des terres sans monoculture et sans produits agrochimiques

La question des peuples autochtones dépossédés de leurs terres reste en suspens. Les expulsions forcées ont des effets dramatiques sur les femmes autochtones, qui sont notamment confrontées au viol, à la prostitution, au trafic d'êtres humains, à de graves conséquences sanitaires et à des charges de travail supérieures.

Nous nous inquiétons de la promotion d'un développement qui ne tient pas compte de l'avenir et privilégie les monocultures et l'utilisation de produits agrochimiques, entraînant des problèmes sanitaires et la contamination des sols et de l'eau. Par exemple, dans la zone de Chaco (Argentine), des centaines de familles autochtones sont actuellement touchées par la multiplication des malformations chez les nouveau-nés et des maladies cancéreuses, comme le montrent des études réalisées par des universités et des organisations environnementales.

Nous appelons à ce que les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Convention n° 169 de l'OIT) soient respectées et appliquées et exhortons les pays qui ne l'auraient pas encore fait à signer et à ratifier la Déclaration.

Nous demandons à ce que davantage d'informations soient réunies concernant les conséquences néfastes des industries extractives et de l'utilisation de produits agrochimiques sur la santé sexuelle et procréative des femmes autochtones.

Il nous faut disposer de davantage de données statistiques reflétant les types d'emploi et les conditions de travail des femmes autochtones en milieu urbain et rural pour servir de point de départ à l'élaboration de politiques publiques concernant la terre et le logement. Il est impératif que ces politiques adoptent une perspective territoriale et collective qui tienne compte de l'environnement et de la Terre nourricière.

Il est urgent de favoriser une croissance économique plus harmonieuse qui reconnaisse le cadre holistique des peuples autochtones pour le développement durable et autodéterminé, adopte des approches centrées sur les droits de l'homme, les écosystèmes et les terres et intègre les femmes autochtones comme acteurs clés en reconnaissant leurs savoirs et leur relation intrinsèque à l'environnement.

Une meilleure éducation, une interculturalité, un emploi de qualité

Nous nous félicitons de l'amélioration de l'accès aux établissements d'enseignement pour les filles, les adolescentes et les jeunes femmes autochtones de 6 à 22 ans. Cependant, d'après l'étude sur les dynamiques démographiques et sociales des femmes autochtones d'Amérique latine (CEPAL, 2013), les statistiques montrent que les taux de scolarisation baissent avec l'âge, accentuant les inégalités entre les ethnies et entre les sexes. Les statistiques recèlent en outre des inégalités géographiques entre les différents peuples.

Nous appelons à garantir une éducation interculturelle bilingue de qualité reposant sur une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, un élargissement des programmes, la participation des femmes et des peuples autochtones à sa conception, la formation des enseignants et une évaluation rigoureuse de sa qualité et de son impact.

Il est urgent de créer des opportunités spécifiques pour les jeunes femmes autochtones afin de faciliter leur accès aux universités et leur intégration dans le marché du travail dans des conditions équitables et de plein droit.

Des droits en matière de sexualité et de procréation et une interculturelité

D'après les données de l'étude sur les femmes autochtones en tant que nouvelles protagonistes des politiques publiques (CEPAL, 2014), les taux de fécondité des femmes autochtones ont baissé mais restent supérieurs à ceux des femmes non autochtones. De même, les niveaux de maternité précoce chez les jeunes autochtones ont diminué dans des pays comme le Brésil, le Costa Rica, le Mexique et le Panama mais pas en Équateur, où ils ont augmenté. En dépit de ces progrès, ces niveaux sont plus de deux fois plus élevés que chez les adolescentes non autochtones dans les pays comme le Costa Rica, le Panama et le Brésil.

Les écarts entre les femmes autochtones et non autochtones sont manifestes en ce qui concerne les visites prénatales, la prise en charge des accouchements dans des centres de santé et les soins postnataux et sont encore plus marqués s'agissant de la mortalité maternelle. Au Guatemala, la mortalité maternelle chez les femmes mayas s'élève à 211 décès pour 100 000 naissances en vie alors qu'elle est de 70 décès pour 100 000 naissances en vie chez les femmes non autochtones. Au Panama, où le taux de mortalité se situe à 71 décès pour 100 000 naissances en vie, il atteint 344 décès pour 100 000 naissances en vie dans la région de Ngöbe-Buglé (CEPAL, 2014).

Ces statistiques reflètent entre autres la plus faible couverture institutionnelle, le manque d'adéquation culturelle, l'insuffisance de l'accès, la moindre qualité et la sous-valorisation des pratiques de soins issues des cultures traditionnelles par le personnel des services de santé, notamment la non-prise en compte des pratiques traditionnelles des sages-femmes des communautés paysannes et autochtones.

Nous recommandons la création de programmes sur la santé en matière de sexualité et de procréation, à l'intention des enfants, adolescents et jeunes autochtones des deux sexes, qui soient pertinents du point de vue interculturel, aillent au-delà du simple aspect biologique en intégrant les dimensions spirituelles et visions du monde autochtones et s'appuient sur la participation et l'évaluation des femmes et jeunes filles autochtones.

Nous appelons à examiner, surveiller et évaluer l'épidémie de VIH/sida chez les peuples autochtones, d'une manière systématique et tenant compte de la culture, et à prendre des mesures facilitant l'accès aux tests de dépistage des maladies sexuellement transmissibles chez les femmes et les jeunes filles autochtones, qui constituent des groupes de grande vulnérabilité sociale au sein desquels on constate une augmentation de la transmission du VIH/sida. Les chiffres enregistrés chez les Awajúns de l'Amazonie péruvienne sont alarmants.

La violence sous toutes ses formes

Ces dernières années, les femmes autochtones ont apporté leurs propres visions du monde et leurs expériences quotidiennes afin d'aider à lutter contre la violence sous toutes ses formes. Cette contribution ne se reflète pas dans la conception des politiques publiques, où l'angle interculturel, holistique et adapté aux contextes spécifiques fait défaut et où la violence sexuelle est traitée en même temps que d'autres champs ou expressions de la violence, comme la violence structurelle, spirituelle ou dans les conflits armés, ayant toutes des conséquences spécifiques pour les femmes autochtones.

Au Canada, d'après les statistiques officielles, la probabilité de décès en conséquence de la violence est cinq à sept fois plus élevée chez les femmes et les filles autochtones.

De multiples facteurs empêchent de se faire une vision claire de la violence subie par les femmes autochtones et des moyens de s'y attaquer efficacement. Le manque chronique d'informations est l'un des principaux défis. S'y ajoutent l'absence d'angle interculturel, le manque de prestations dans les zones rurales isolées des centres de soins et les lois qui ne vont pas au cœur des problèmes des communautés rurales et autochtones, de leurs us et coutumes et de leurs valeurs.

Nous voudrions souligner le grand défi que représente la création d'instances spécifiques et la production de davantage de statistiques et d'études sur les multiples dimensions de la violence à l'égard des femmes autochtones, en associant une approche fondée sur les droits et une perspective sensible aux problématiques hommes-femmes et à l'interculturalité et en incorporant des questions spécifiques sur l'appartenance ethnique déclarée dans toutes les sources de données concernant les cas de violence.

Une présence accrue dans l'exercice du pouvoir et la prise de décisions

Les progrès accomplis dans le domaine politique sont visibles dans l'État plurinational de Bolivie, où 9 femmes autochtones siègent à la Chambre des députés en 2009-2015, sur un total de 41 élus autochtones parmi 130 députés, ou au Nicaragua, où 2 femmes autochtones siègent à l'Assemblée nationale en 2006-2009, sur un total de 3 élus autochtones parmi 92 députés (CEPAL, 2013).

Nous notons la recommandation émise par l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNPFII) d'adopter des mesures visant à accroître la participation des femmes autochtones dans l'action publique et dans les structures décisionnelles à tous les niveaux et de garantir leur accès sur un pied d'égalité aux organes publics, aux partis politiques, à l'administration de la justice, aux syndicats et aux autres instances.

Il est urgent de promouvoir l'autonomisation des femmes autochtones, de renforcer leurs capacités de dirigeantes et de favoriser leur pleine participation aux processus décisionnels à tous les niveaux ainsi que dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Des progrès ont été accomplis et doivent beaucoup aux efforts et à la persévérance du mouvement des femmes autochtones, avec l'appui du système des Nations Unies. Par ailleurs, au cours des deux dernières décennies, nous nous sommes alliées et coordonnées avec le mouvement vaste et varié des femmes et

partagé des luttes communes. Les écarts entre femmes autochtones et non autochtones persistent toutefois; il faut par conséquent prendre des mesures spécifiques afin d'éliminer définitivement ces disparités.

Nous proposons à ONU-Femmes de relever le défi d'élaborer une politique et un programme mondiaux pour les femmes autochtones des sept régions géoculturelles de la planète et de s'appuyer pour cela sur notre participation et nos contributions.
